



DÉLIBÉRATION

du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>17 SEP. 2025</u> Publiée, le _____ Notifiée, le <u>17 SEP. 2025</u>	
Délibération n°25.5.11	<u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u> <i>Ferme éolienne des Hautes Landes : convention d'autorisation communale de passage de véhicules, de surplomb des pales et de passage de câbles présentée au profit de la société ABO Energy SARL - approbation</i>

Madame le Maire expose aux élus que la société ABO Energy SARL envisage l'implantation d'un parc éolien sur un site composé de divers terrains situés sur le territoire de la Commune. La société ABO Energy SARL s'est rapprochée de la commune aux fins de conclure une convention d'autorisation communale de passage de véhicules, de surplomb des pales et de passage de câbles dans l'emprise des voies, chemins dont la commune est propriétaire.

Cette convention doit autoriser la société ABO Energy SARL, dans l'hypothèse où le parc éolien serait construit, à utiliser les chemins pour accéder au site du parc éolien, à faire passer les câbles nécessaires au raccordement du parc éolien sous la voirie et à surplomber les chemins identifiés par la convention.

La convention produira ses effets pendant toute la durée de construction, d'exploitation et de démantèlement du parc éolien et ce pour une durée maximale de trente-deux (32) ans.

Il est précisé, par ailleurs, qu'à l'achèvement de l'exploitation, la société ABO Energy SARL s'est engagée à remettre les lieux dans un état conforme à celui qui aura été constaté lors de l'état des lieux entrant, à ses frais et sous sa responsabilité.

En contrepartie de ce droit consenti à la société, la société ABO Energy SARL versera à la commune, une redevance annuelle de 3 000 euros.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article 2122-22,

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques,

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu le projet de convention d'autorisation communale de passage de véhicules, de surplomb des pales et de passage de câbles ;

Considérant que la société ABO Energy SARL, 1 rue de la Soufflerie à Toulouse, réalise des études de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Mésanger dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

Considérant que le projet peut constituer un élément positif dans le développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement local et de ressources potentielles,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la convention d'autorisation communale de passage de véhicules, de surplomb des pales et de passage de câbles,
- ▶ **AUTORISE** Madame Le Maire de signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **DONNE L'AUTORISATION** à la société ABO Energy SARL d'emprunter, dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation d'un projet de parc éolien :
 - les chemins ruraux appartenant à la commune ;
 - les voies publiques.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

